

LETTRE du GROUPE James COMBIER de la LIBRE PENSÉE de SAUMUR

James COMBIER – 1842 – 1917 – Libre-penseur et maire de Saumur

5 janvier 2011 – N° 68 Pour nous contacter : Douspis G. 3, rue de la Motte – 49730 VARENNES sur Loire

SOMMAIRE :

- P 1 et 2 = - Eglises et niches fiscales.
- P 2 = - Anecdote
- P 3 = - Calendriers
- AG et galette du 14 janvier.

- 02 41 51 73 79
- georges.douspis@wanadoo.fr - www.lalibrepensee.com

NICHES FISCALES !

Nous arrivons au moment crucial de la déclaration des revenus qui permettra de calculer le montant des contributions directes de chaque citoyen au fonctionnement de l'Etat.

Vous bénéficiez, sans doute, du bouclier fiscal mis en place par notre cher Nicolas, mais vous êtes, malgré tout, tenu de payer l'ISF (impôt sur la fortune) hélas, trois fois hélas !

Il ne vous reste plus qu'à faire un don important en faveur d'une fondation quelconque reconnue d'utilité publique et qui bénéficie des faveurs du gouvernement. C'est ainsi que vous pourrez passer sous le seuil fatidique et obtenir une réduction d'impôt d'un montant équivalent aux 2/3 de la somme versée. Vous ferez en même temps votre bonheur ainsi que celui de la fondation en question... et de ses dirigeants !

Mais quelle fondation, quelle association choisir ?

Là est la vraie question car il y en a pléthore. Dans le domaine de la santé et de l'enseignement, elles se pressent et chaque année en voit se créer de nouvelles. Depuis la recherche contre les maladies orphelines jusqu'aux valeurs sûres comme L'ARC qui fit, naguère, beaucoup parler d'elle¹, en passant par les diverses associations sportives, culturelles ou cultuelles, toutes plus charitables les unes que les autres et prêtes à aider leur prochain ou leurs frères, elles croissent et se multiplient selon le précepte divin. Et ce pullulement est promis à un bel avenir, puisque tout est fait actuellement pour mettre fin à l'existence de la plus grande conquête que le monde ouvrier ait réussi à arracher aux exploiters : la sécurité sociale. Une multitude d'organisations de charité publique et d'institutions privées tentent donc de se faire une place au soleil de la misère populaire. Il faut « *élargir progressivement le champ des complémentaires.* »² déclarait, il y a peu, et à haute voix le MEDEF qui ajoutait mezza voce : « *et celui des organisations caritatives.* »

Mais rassurez-vous, Dieu vous viendra en aide et vous permettra de faire le bon choix car dans le domaine de la charité, en vertu d'une très ancienne tradition, l'Eglise tient encore le haut du pavé, bien que le Téléthon³, importé des USA, lui ait taillé des croupières depuis quelques années.

D'innombrables organisations charitables sont d'obédience catholique, cela réduit considérablement le risque de se tromper. Et surtout, si vous avez un doute, il vous est toujours possible de consulter le curé de votre village qui saura utilement vous conseiller⁴. Par exemple, vous vous interrogez : « *Petites sœurs des pauvres ? ou association pour le denier du culte ? ou Grands frères des nécessiteux ? ou Secours catholique ? ou fondation Gouault-Wendling ? ou fondation Don-Bosco ? Fondation KTO, Fondation des Bernardins, Fondation pour le Logement, ou fondation Sainte-Marie, etc... etc...* » sans compter la petite centaine d'associations diocésaines.

Aucune raison de vous inquiéter, tout cela finit dans la même poche ! Versez à l'une ou à l'autre, peu importe, mais versez !

Dieu reconnaîtra les siens.

¹ "Travaux dans les domiciles privés des dirigeants, frais de déplacements non professionnels, honoraires non justifiés, commissions indues, emplois fictifs : l'ancien président de l'ARC, Jacques Crozemarie, et 24 autres personnes comparaissent devant le tribunal correctionnel de Paris." Le Monde | 26 mai 1999 | Jean-Michel Dumay.

² Groupe de travail santé du Medef, 2 nov. 2010 – (Voir site internet Mediapart).

³ Téléthon : Concept créé par la communauté WASP (White Anglo-Saxon Protestant) aux USA, et critiqué par les évêques français et le Vatican.

⁴ "Le curé de votre paroisse pourra vous renseigner si le Denier de Saint Pierre peut faire bénéficier les donateurs de la même déduction fiscale que le Denier de l'Eglise. Très cordialement, Service de la Communication du Diocèse de Paris"

selon les lois en vigueur. Les données personnelles seront utilisées exclusivement pour la présente offrande, traitées en toute confidentialité et, en aucun cas, communiquées à des sociétés ou à des entreprises extérieures au Saint-Siège. Si vous désirez garder l'anonymat, nous vous invitons à indiquer au moins le pays duquel provient le don.

Message adressé par nos soins, le 1^{er} octobre 2010, à : obolo.sp@segstat.va:

« Pouvez-vous me dire, si pour la France, un don au Denier de Saint Pierre est susceptible de bénéficier de la même déduction fiscale que le Denier de l'Eglise? »

Réponse de l'Ufficio dell'Obolo di San Pietro le 3 novembre 2010, un mois plus tard :

« Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier électronique du 1er octobre 2010, par lequel vous demandiez si un don au Denier de Saint Pierre était susceptible de bénéficier de déduction fiscale.

Je suis au regret de vous informer que le Saint-Siège n'est pas habilité à délivrer de reçu fiscal pour le Denier de Saint Pierre.

En vous remerciant pour l'attention que vous portez à la mission de charité universelle du Saint-Père, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

Mgr Tullio Poli

Trois questions se posent immédiatement :

- Comment se fait-il qu'il y ait une contradiction aussi flagrante entre les affirmations de Mgr Tullio Poli et les informations données par le site officiel du Vatican ?

- Notre courrier aurait-il suscité un léger malaise au sein du petit monde feutré de l'Office du Denier de Saint Pierre, malaise ayant entraîné le gros mensonge de Monsieur Poli ?

- Si nous avons fait un don de 1000 euros, par exemple, en demandant un reçu fiscal comme indiqué sur le site, aurions-nous eu la même réponse de Mgr Tullio Poli ?

On peut, en effet, fort légitimement penser que l'Ufficio dell'Obolo di San Pietro a cherché à savoir qui était l'individu indiscret qui posait ce genre de questions, de là cette fin de non-recevoir sans appel, mais empreinte de toute l'onctuosité ecclésiastique. Il y a, en effet, fort à parier que dans le cas d'un don de 1000 €, l'Ufficio dell'Obolo di San Pietro aurait enregistré l'obole et envoyé le reçu demandé sans chercher à savoir plus précisément qui était le généreux donateur...

Mais laissons à chacun le soin d'apporter sa propre réponse aux questions posées.



Et n'oubliez pas...

• **CALENDRIERS RÉPUBLICAINS 2011**: littéraires, philosophiques, doctes ou grivois, mais toujours épicuriens et antidogmatiques. (Textes d'Épicure, Lucrèce, Roman de Renart, Rabelais, Spinoza, Stendhal.

A la disposition de chacun, pour usage personnel ou cadeau, pour la modique somme de 3 euros.

• **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** – Reprise des cartes et... galette arrosée !
vendredi 14 janvier 2011 – 20h 30 – centre J. Rostand – rue E. Clairefond.

• **Site LP Saumur** : "lalibrepensee.com". A consulter régulièrement et à indiquer à nos interlocuteurs.

• **Comment adhérer à la Libre Pensée ?**

Bulletin d'adhésion

- Nom :
- Prénom :
- Adresse : Rue :
Code postal :
Ville :

A renvoyer à : G Douspis -3, rue de la Motte – 49730 Varennes sur Loire